



LE CONSEIL DE L'EUROPE AU FGI 2018

L'internet offre un espace libre et ouvert qui facilite considérablement l'exercice des droits de l'homme et des libertés fondamentales, les processus participatifs et démocratiques, et les activités sociales et commerciales.

L'approche du Conseil de l'Europe privilégie les personnes et les droits, et s'inscrit dans la longue durée, pour élaborer et promouvoir des normes, instaurer des partenariats et encourager le dialogue entre les divers partenaires.

Aperçu des événements auxquels participent des experts du Conseil de l'Europe, organisés lors du Forum sur la gouvernance de l'internet, Paris, 12-14 novembre 2018

Axe
thématique

Société de
l'information

www.coe.int/internetgovernance

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS

OF19 Désordres de l'information : à la recherche de solutions – 12 novembre, 09h00-10h00, Salle XII

Le forum ouvert sur les désordres de l'information sera l'occasion d'examiner les solutions proposées par un large éventail de parties prenantes, selon leurs rôles respectifs, et de réfléchir sur ce que peuvent apporter les projets conjoints et les autres formes de coopération. Les participants seront invités à se pencher sur les remèdes que pourraient apporter les pouvoirs publics, les intermédiaires internet, les médias et la société civile, et à examiner les effets de ces remèdes. Une attention particulière sera accordée aux initiatives qui favorisent le journalisme de qualité et qui renforcent les liens entre les citoyens et les médias dans leur langue maternelle.

WS 427 L'intelligence artificielle résoudra tous les problèmes. Vraiment ? - 13 novembre, 09h00-10h30, Salle VII

Cet atelier sera l'occasion d'examiner si les outils de l'intelligence artificielle sont capables de répondre efficacement aux différentes formes que prennent les « maux de la société » en ligne, du discours de haine aux contenus extrémistes en passant par les campagnes de désinformation. Les participants se demanderont, avec l'aide de spécialistes, si l'intelligence artificielle peut ou non contribuer à résoudre ces problèmes urgents. Une attention particulière sera accordée à la liberté d'expression, au respect de la vie privée et à diverses considérations touchant à la non-discrimination. À la fin de la session, les participants seront invités à répondre à la question principale par un vote. Une infographie sera créée pour faciliter les débats futurs.

Manifestation parallèle – Rencontres éclair : les droits de l'enfant dans l'environnement numérique – 13 novembre, 14h00-15h00, cabine du Conseil de l'Europe (sessions de 5 minutes)

Vous élaborez des politiques ou des outils informatiques pour les enfants ? Vous vous demandez comment vos projets se situent par rapport à la maîtrise de l'outil informatique, aux règles de protection de la vie privée et à la protection des enfants en ligne ? Vous cherchez des conseils et des idées sur les droits de l'enfant dans l'environnement numérique ? Vous avez des projets inspirés ou de brillantes idées à ce sujet ? Nous n'avons peut-être pas toutes les réponses, mais nous serions ravis de découvrir ce que vous faites et de vous apporter un éclairage au regard des Lignes directrices relatives au respect, à la protection et à la réalisation des droits de l'enfant dans l'environnement numérique.

Session éclair : Convention 108+ à l'ère du numérique - 13 novembre, 15h00-15h20

Dans notre monde numérisé, personne ne semble contester que chacun de nous doit jouir des mêmes droits en ligne et hors ligne. Pour autant, il n'y a pas de consensus quant à la manière de permettre aux personnes de prendre ou de reprendre le contrôle sur leur vie privée et sur leurs données à caractère personnel. Peut-on, à l'ère du numérique, atteindre un degré de protection de la vie privée et des données qui soit minimal et pourtant approprié et satisfaisant ?

OF 5 Mesurer un internet libre, ouvert, fondé sur les droits et inclusif - 13 novembre 2018, 16h10-17h10, Salle X

Ce forum ouvert s'appuiera sur les travaux menés par l'UNESCO sur les indicateurs de l'universalité de l'internet. Diverses parties prenantes, dont le Conseil de l'Europe, auront un échange de vues sur la manière d'utiliser ces indicateurs en tant qu'outil complet pour renforcer leurs capacités à évaluer le développement de l'internet, à élargir le consensus international et à promouvoir la démocratie et les droits de l'homme en ligne dans la perspective du SMSI post-2015 et de la réalisation des Objectifs de développement durable à l'horizon 2030.

WS 161 Désordres de l'information : vers une citoyenneté numérique - 13 novembre, 16h40-18h10, Salle XII

Avec l'émergence des médias sociaux, des techniques d'analyse des « big data » et de l'intelligence artificielle, les désordres de l'information ne font que croître. Ils couvrent un large éventail qui va de la rumeur à la propagande en passant par les cybermenaces hybrides, et touchent à la radicalisation, au discours de haine et à diverses formes d'intimidation des populations. Ils peuvent mettre en danger les processus démocratiques et la souveraineté nationale, et ont divers coûts sociétaux qui peuvent entamer la confiance dans la « société de l'information ». Les pouvoirs publics, les médias, les sociétés de réseaux sociaux et les citoyens doivent mener une réflexion et apprendre à vivre dans ce que certains appellent « l'ère post-vérité ».

OF 31 Évaluation du discours de haine et autoréglementation, qui et comment ?

14 novembre, 09h00-10h00, Salle VII

Dans le contexte du Code de conduite de l'Union européenne et de la loi allemande d'application relative aux réseaux, des représentants de diverses ONG, de Google et de Facebook réfléchiront aux modalités, aux opportunités et aux difficultés de l'utilisation de l'autoréglementation pour évaluer des signalements complexes de discours de haine et décideront des mesures qui s'imposent. L'autoréglementation peut-elle répondre aux inquiétudes et aux besoins des utilisateurs, des entreprises de l'internet et de la société démocratique ?

WS 182 L'intelligence artificielle au service des droits de l'homme et des ODD - 14 novembre, 11h20-12h50, Salle IV

Les participants à cet atelier se demanderont pourquoi il est nécessaire de disposer d'un mécanisme inclusif, ouvert et multi-parties prenantes pour traiter certaines questions clés touchant à l'intelligence artificielle. La mise au point de technologies d'intelligence artificielle et leur application vont redéfinir profondément l'accès de l'humanité à l'information et au savoir, bouleverser la façon dont nous communiquons, et favoriser l'émergence de sociétés du savoir ouvertes et inclusives. Le Conseil de l'Europe partagera ses expériences les plus récentes concernant la résolution des problèmes juridiques et éthiques que pose la prolifération des systèmes d'intelligence artificielle.